

## Du photovoltaïque à haut rendement pour équiper les toits bourguignons

La tour Elithis, bâtiment à énergie positive de Dijon, accueille depuis quelques semaines dans 150 m<sup>2</sup>, un nouveau venu : la société Bourgogne Energie Solaire, installateur de panneaux photovoltaïques monocristallin. Dans les prochains mois, son gérant Jordan Azuelos aura recruté 25 collaborateurs et notamment des conseillers téléphoniques et des techniciens. Ces techniciens formés en interne seront habilités à évaluer et à équiper la toiture des particuliers, des agriculteurs et des entreprises qui s'équiperont en panneaux monocristallin. Pour sa 1<sup>ère</sup> année d'activités, la société prévoit d'installer entre 400 à 500 équipements en Bourgogne et prévoit une progression de 25% de ce chiffre en 2011.

Cette société issue d'une grande entreprise solaire parisienne est un installateur de panneaux photovoltaïques, à haut rendement, adaptés aux climats d'Europe du Nord et donc de régions françaises moins ensoleillées comme la Bourgogne. Le gérant explique les motivations de son installation bourguignonne : «Bourgogne Energie Solaire cherchait à s'installer dans l'Est ou le Nord de la France. Mais la qualité d'accueil et de vie bourguignonne nous ont rapidement séduits. Bourgogne Développement et la CCI de Dijon, à travers CAPP21 (Cellule Accueil des Porteurs de Projets en Côte-d'Or) ont été très réactifs : nous nous sommes installés dans les locaux de la tour à énergie positive dijonnaise, très en phase avec notre devise 'Plus qu'un conseil, un exemple'. De plus, la situation géographique de la région nous permettra de nous lancer sur les marchés proches que sont la Franche-Comté, l'Alsace et la Lorraine. »

Bourgogne Energie Solaire offre une solution technologique d'une durée de garantie de 25 ans avec un rendement de 90 %. Monsieur Azuelos précise : « le silicium monocristallin est également moins consommateur d'espace. Les panneaux se posent sur des toitures ayant un espace restreint bien exposé : 16 m<sup>2</sup> suffisent pour produire 2,3 kilowattheure. Nos équipes réalisent des simulations de rendements, vérifient la solidité de la charpente avant de retirer les tuiles, de poser l'isolant, les panneaux photovoltaïques et l'onduleur électrique. Nous offrons une solution complète depuis l'étude de faisabilité jusqu'à la maintenance de l'installation qui est sous garantie décennale. Cette solution est autofinancée en moyenne sur 8 ans. L'électricité ainsi produite est revendue à EDF selon un prix fixé par arrêté ministériel (mi-janvier 2010). Avec les incitations diverses (cf encadré), nous espérons installer des panneaux photovoltaïques pour le plus grand nombre.»

Bourgogne Energie Solaire et la société mère désirent poursuivre leur intégration dans le tissu économique local. La société recherche dans le cadre d'un partenariat, des installateurs bourguignons qui accepteront son cahier des charges très strict en matière d'installation. La société espère équiper de nombreux toits car le potentiel est énorme. En effet, l'Union Européenne oblige ses états membres à inclure 20% d'énergies renouvelables dans leur consommation énergétique d'ici à 2020. Et la France enregistre seulement une puissance photovoltaïque de 1,43 Watt-crête par habitant en 2008 contre 65,08 Wc en Allemagne.

## **Incitations financières pour le développement du photovoltaïque en Bourgogne**

Le kilowattheure d'électricité photovoltaïque est une énergie non stockable vendue à EDF par le particulier à un prix fixé par arrêté selon la localisation géographique de production. EDF et les entreprises locales de distribution sont soumises à l'obligation d'achat à condition que le raccordement au réseau soit accordé. Ce prix d'achat est aujourd'hui de 58 centimes d'euros par kWh intégré en toiture. La TVA sur le matériel et l'installation n'est alors que de 5,5%. Les revenus issus de l'installation photovoltaïque sont exonérés d'impôt.

Autre incitation expliquant l'amortissement rapide d'une installation photovoltaïque, le crédit d'impôt sur l'habitation principale. Pour un couple avec deux enfants, le montant maximum de dépenses ouvrant droit jusqu'en 2012 à 8 400 euros de crédit d'impôt est de 16 800 euros. Le Conseil régional de Bourgogne soutient également le photovoltaïque par une aide aux particuliers de 1200 euros.

### **Bourgogne Energie Solaire recrute**

Contactez le pôle emploi de la Toison d'Or

### **Contact Presse :**

Bourgogne Développement

Karine Hernandez

Tél : 03 80 28 55 61

[kh@bourgognedeveloppement.com](mailto:kh@bourgognedeveloppement.com)

<http://www.bourgognedeveloppement.com/>